



# CATALOGUE DES FORMATIONS ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

**Edition 2021**

Renforcez vos compétences en matière de promotion territoriale, de prospection et d'accueil des investissements et des talents étrangers

**L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

**LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ENTREPRISES**

**L'ACCUEIL DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX DANS LES TERRITOIRES**

**4 Stages thématiques**

**17+ Webinaires d'information**

## ÉDITORIAL

L'attractivité économique des territoires est une thématique de plus en plus stratégique du développement économique : attirer de nouvelles entreprises, des relocalisations et de nouveaux talents font en effet partie des missions des acteurs du développement économique, au côté du développement endogène.

Business France, organisme de référence en charge de la promotion de l'image économique de la France, de la prospection et de l'accompagnement des investisseurs internationaux en France, des talents et du développement international des entreprises françaises propose un catalogue de formations à destination de tous ceux qui souhaitent s'investir au service de l'attractivité économique de leur territoire.

---

Nos formations sont ouvertes à l'ensemble des acteurs du développement économique, élus, institutionnels souhaitant :

- Renforcer leur compétence en matière d'attractivité économique territoriale
- S'adapter aux évolutions du métier,
- Définir et mettre en place une stratégie d'attractivité économique territoriale,
- Accompagner les changements de leur organisation,
- Echanger avec d'autres territoires et enrichir leur boîte à outils de bonnes pratiques,
- Gagner en performance.

---

**Business France est référencée sur Datadock comme « organisme de qualité »**

Nous sommes conformes aux normes du Décret Qualité du 30 juin 2015, nos prestations répondant aux exigences du Décret Qualité. Nos actions de formation sont donc « référençables » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

Pensez à faire votre prise en charge auprès de votre OPCO (Opérateur de compétences) si nécessaire.



## LES STAGES THEMATIQUES

**C'est quoi ?** D'une durée variant de 1 à 3 jours, ces modules mêlent apprentissages théoriques et études de cas pratiques.

**Pour qui ?** Professionnels du développement économique.

**Comment s'inscrire ?** Voir modalités d'inscription p. 15

Titre du module	Dates	Format	Réf.	Durée	Tarif
Les fondamentaux : aspects juridiques et fiscaux liés à l'implantation d'entreprises en France (pgm en p. 7)	27 et 28 septembre 2021	Présentiel	2021-04	9 h sur 2 j	825,00 €
Prospecter, identifier et accompagner des projets d'investissements étrangers (pgm en p. 9)	Lundi 11 au mercredi 13 octobre 2021	Présentiel	2021-01	18 h sur 3 j	1 650,00 €
Mettre en place une démarche d'Intelligence Economique* (pgm en p. 11)	15 novembre 2021	Présentiel	2021-05	7 h sur 1 j	550,00 €
Faire du sport un levier de l'attractivité de son territoire* (pgm en p. 13)	29 et 30 novembre 2021	Distanciel	2021-00	10 h sur 2 j	915,00 €

\* Voir détails des modules en annexe

### Nos Tarifs

Référencée comme organisme de formation, Business France est exonéré de TVA selon les textes de références en vigueur

- [Code général des impôts : article 261](#)  
*Voir point 4-4°*
- [Code général des impôts, annexe 2 : articles 202 A à 202 D](#)  
*Obtention de l'attestation pour l'exonération de TVA*
- [Bofip-impôts n°BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-50 relatif aux opérations exonérées de TVA](#)



## LES WEBINAIRES D'INFORMATION

**C'est quoi ?** D'une durée moyenne de 50 minutes, ces modules synthétiques sont animés par les experts BF et vous sont proposés gratuitement en distanciel.

**Pour qui ?** Collaborateurs de la TFI et de la TFE.

**Comment s'inscrire ?** Accédez à l'agenda interactif et inscrivez-vous gratuitement à nos modules via la [plateforme TFI](#)

### Thématiques et modules :

#### #Aides publiques

Modules	Présentation	Intervenants
#France Relance – opportunités d'investissement	Présentation du plan et des objectifs poursuivis Point sur les principaux appels à projet, financeurs publics et modalités de sélection	BF DEJ
Financement public des projets d'investissement	Soutenir un projet industriel : quels outils ? (appels à projet #France Relance ; portage CDC, Bpifrance, exonérations fiscales, aides des collectivités locales)	
Financement public des projets de R&D	Aides en faveur des projets de R&D (CIR, aides à l'emploi, appels à projet #France Relance et PIA, aides régionales)	
Aides à l'emploi et à la formation professionnelle	Le soutien public en faveur de la création d'emploi notamment des publics « fragiles »	
Aides en faveur de l'environnement	Financement d'un projet en faveur du développement durable (appels à projets #France Relance ; régimes de l'ADEME, CDC)	

#### #Droit social

Implantation d'un investisseur : création d'une société	Parcours du créateur ; formes juridiques possibles	BF DEJ
Environnement social : idées reçues	Retour sur les principales idées reçues en matière de droit du travail (35h ; grèves ; licenciement)	
Faire face à des difficultés : restructuration d'entreprise	Outils de prévention des difficultés et modalités de restructuration (licenciement économique et RCC)	
Temps de travail : comment organiser l'activité de ses salariés ?	35h, forfait, modulation du travail, travail en continu	
Négociation en entreprise	Comment négocier au sein de son entreprise ? Quels sont les acteurs ? Quelles sont les obligations ?	

## #Mobilité internationale

Mobilité internationale : formalités d'immigration en France Venir en France pour exercer une activité professionnelle ou y créer sa société	Visa ? Titre de séjour ? Autorisation de travail ? French Tech visa ?	BF DEJ
Mobilité internationale : fiscalité d'un impatrié	Résidence fiscale en France – prélèvement à la source - régime des impatriés	
Mobilité internationale : quelle protection sociale pour le Talent étranger et sa famille ?	Affiliation à la sécurité sociale française – maintien à son régime de protection sociale d'origine (détachement)	

## #Autres expertises juridiques

Réglementation sur les Investissements étrangers en France (IEF)	Retour sur la réglementation applicable en cas de rachat d'activité ou d'une entreprise dans les secteurs sensibles	BF DEJ
« Sites clés en main : anticiper les procédures et l'aménagement en immobilier d'entreprises »	Qu'est-ce qu'un site clé en main ? Quel avantage pour l'investisseur ? Rappel des principales autorisations d'urbanisme et environnementale	

## #Investissements financiers

Accompagner des projets de prise de participation dans des entreprises en difficultés / sites menacés	Le système français de prévention et de traitement des difficultés des entreprises Prospecter et suivre un projet de cession d'entreprise en difficulté ou de site en restructuration Les techniques et modalités juridiques de la reprise d'entreprise en difficulté	BF SIF
Accompagner des projets de prise de participation dans des entreprises saines	Connaissances et savoir-faire nécessaire pour traiter des projets d'acquisition / participation dans des entreprises en difficulté dans le cadre de l'offre de Business France d'implantation et de prise de participation.	

**DEJ** : Département expertise juridique – Business France

**SIF** : Service Investissement financier – Business France



## NOS FORMATIONS SUR MESURE

Mettez à niveau les savoirs théoriques et pratiques de vos collaborateurs auprès des meilleurs experts de l'attractivité et du marketing territorial.

### Notre expertise :

- **Stratégie marketing** : connaître son marché, établir une stratégie marketing et concevoir des outils de promotion
- **Prospection** : prospecter, identifier, guider des projets d'investissements étrangers et favoriser le réinvestissement
- **Accompagnement** : convaincre et accompagner : savoirs juridiques et techniques

### Le déroulé :

1. Décrivez-nous vos besoins de montée en compétences (groupe de 6 personnes minimum)
2. Planifiez vos sessions
3. Assistez à votre session (à distance ou sur site, en entreprise ou dans nos locaux)
4. Continuez l'apprentissage grâce aux supports mises à votre disposition

Une approche 100% personnalisée pour vous donner les moyens de vos ambitions !

Contactez-nous à : [formation-attractivite@businessfrance.fr](mailto:formation-attractivite@businessfrance.fr)

## ANNEXES

### Détails des modules en présentiel :

#### MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX : ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX LIÉS À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES EN FRANCE

**Lundi 27 et mardi 28 septembre 2021**

**REF :** 2021-04 /// 9 heures sur 2 jours /// 825,00 €

**OBJECTIF DE LA FORMATION :** Ce stage contribuera à votre bonne maîtrise des fondamentaux de l'implantation d'une entreprise étrangère en France ainsi qu'à la mise en place un socle commun d'éléments de langage et de connaissances fondamentales au sein de votre organisation.

**PUBLIC CONCERNÉ / PRE-REQUIS :** collaborateurs de Business France en charge de la prospection et de l'accompagnement des investisseurs étrangers (minimum : 6 mois d'expérience terrain) / accompagnateurs des régions dans l'année de leur prise de fonction ou collaborateurs ayant besoin de renouveler leurs connaissances fondamentales.

**METHODES PEDAGOGIQUES :** Ce module de formation en webinaire se caractérise par une forte interactivité entre les participants et les intervenants et intègre des exercices pratiques qui faciliteront votre appropriation des connaissances. Au terme de chaque session, vous recevrez une version électronique des contenus utilisés.

**MODALITES D'EVALUATION :** A l'issue de la formation, vous serez invités à remplir une fiche d'évaluation qui fera l'objet d'une analyse approfondie.

**SANCTION DE LA FORMATION :** Une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par l'organisme de formation.

#### PROGRAMME :

**Lundi 27 septembre 2021**

##### **09H30 – 11H00 : Présenter l'environnement des affaires : savoir parler des réformes (1h30)**

- Quelles réformes mises en œuvre en France afin de favoriser l'environnement des affaires ?
- Plan de relance

**Intervenants :** Business France, Direction Invest, Département expertise juridique, Service Réglementations et politiques publiques - Camille Campadelli, Clara D'Orlando et Victoire Dufaud

##### **11H00 – 12H30 : Les modes d'implantation en France pour un investisseur étranger (1h30)**

- Grille de lecture des principales formes juridiques (bureau de liaison, succursale ou filiale)
- Les modalités d'implantation : création, acquisition de sociétés existantes, la joint-venture (JV)
- Les formalités de création (principales étapes, coût)
- Réglementation IEF

**Intervenants :** Business France, Direction Invest, Département expertise juridique, Jean-Baptiste Bohl – juriste et Clara d'Orlando – experte réglementations et politiques publiques

##### **14H00 – 16H00 : Les fondamentaux des aides publiques (2h00)**

Les principales aides publiques pour accompagner et aider au financement des projets d'investissement : cartographie des acteurs et finalités ; comprendre la réglementation européenne

**Intervenant :** Business France, Direction Invest, Département expertise juridique, Bertrand Gaillard, juriste

## **Mardi 28 septembre**

### **09H00- 11H00 : Informer l'investisseur sur l'environnement social (2h)**

- Maîtriser les réformes en matière de droit du travail.
- Comprendre la procédure d'embauche ?
- Comment organiser le temps de travail ?
- Qu'est-ce que la négociation en entreprise ?
- Quels modes de rupture du contrat de travail ?

**Intervenant :** Business France, Direction investissement, Département expertise juridique, Jean-Baptiste Bohl, juriste

### **11H00-13H00 : Les formalités d'entrée et de séjour en France (2h)**

- L'accueil des talents et de leur famille : les enjeux de la mobilité internationale
- Présentation du Welcometofrance et d'un parcours investisseur
- Quel titre de séjour demander et quelles sont les principales étapes de la venue en France ?
- Quelle protection sociale ?
- Quelle fiscalité pour le cadre et sa famille ?

**Intervenant :** Business France, Direction investissement, Département expertise juridique, Welcome office, Laura Jestin – juriste



## PROSPECTER, IDENTIFIER ET GUIDER DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**Du Lundi 11 au mercredi 13 octobre 2021**

**REF :** 2021-01 /// 18 heures sur 3 jours /// 1 650,00 €

**OBJECTIF DE LA FORMATION :** Parce que la prospection et l'accompagnement de projets d'investissements étrangers sont des éléments clés du développement économique de vos territoires, nous avons conçu un programme de formation qui va vous permettre de développer votre expertise en la matière.

**PUBLIC CONCERNÉ / PRE-REQUIS :** professionnels du développement économique, acteurs des agences territoriales, collaborateurs de Business France en charge de la prospection et de l'accompagnement des investisseurs étrangers.

**METHODES PEDAGOGIQUES :** ce module de formation en webinaire se caractérise par une forte interactivité entre les participants et les intervenants et intègre des exercices pratiques qui faciliteront votre appropriation des connaissances. Au terme de chaque session, vous recevrez une version électronique des contenus utilisés.

**MODALITES D'ÉVALUATION :** à l'issue de la formation, vous serez invités à remplir une fiche d'évaluation qui fera l'objet d'une analyse approfondie.

**SANCTION DE LA FORMATION :** une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par l'organisme de formation au bénéficiaire à l'issue de la prestation.

### PROGRAMME :

**Lundi 11 octobre 2021 (7 h)**

#### **Introduction : Les investissements étrangers créateurs d'emplois**

- Comprendre notre marché / identifier nos cibles
- Comprendre notre rôle / appréhender nos missions / maîtriser notre offre de services
- Intégrer le concept de projet / les objectifs associés

**Intervenant :** Business France, Direction Invest, Département Entreprises & projets

#### **La prospection d'investisseurs étrangers : méthodes, étapes et bonnes pratiques**

- Accéder à la base de connaissances et analyser sa zone
- Concevoir une stratégie de prospection
- Mener une campagne de prospection / Les différents modes d'approche de l'entreprise
- Préparer un rendez-vous / une mission de prospection, cas du QGE

**Intervenant :** Business France, Direction Invest, Département Entreprises & Projets

#### **Les outils de veille / soutien à la prospection**

- Capitaliser sur le travail de l'équipe de veille : les leads, les méthodes de ciblage
- Maîtriser les outils de prospection : les bases de données presse / entreprises, la cartographie, le listing de cibles sur scénario

**Intervenant :** Business France, Direction Invest, Département Veille, Ressources et Connaissances métiers

### **Les fondamentaux de la négociation 1/3**

- Introduction aux caractéristiques de la négociation
- Les stratégies et techniques de la négociation
- Le processus de négociation en 7 étapes clés
- La communication, la perception et les biais cognitifs

**Intervenant** : Formatex, Expert en négociation internationale

---

**Mardi 12 octobre 2021 (7 h)**

### **Les fondamentaux de la négociation 2/3**

- Le contexte de la négociation internationale
- Les dimensions culturelles et leur impact sur le processus et l'issue de la négociation
- Votre boîte à outils : 10 règles clés de la négociation dans un contexte international
- Evaluer ses compétences en négociation interculturelle

**Intervenant** : Formatex, Expert en négociation internationale

---

**Mercredi 13 octobre 2021 (4 h)**

### **Les fondamentaux de la négociation 3/3**

**Intervenant** : Formatex, Expert en négociation internationale

### **L'accompagnement et le suivi des projets**

- Identifier et caractériser un projet, les erreurs à éviter
- Comprendre la mécanique de validation et de diffusion des projets : les règles de diffusion, la rédaction d'une fiche : à quel moment, comment ?
- Maîtriser les différentes étapes de l'accompagnement et collaboration avec les parties prenantes interculturelle

**Intervenant** : Business France, Direction Invest, Département Entreprises et Projets

### **Aboutissement et recensements des projets au bilan France**

- Comprendre la logique de la fiche bilan (critères de mise au bilan)

**Intervenant** : Business France, Direction Promotion et Communication, Département

## METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

**Lundi 15 novembre 2021**

**REF :** 2021-05 /// 7 heures sur 1 jour /// 550,00 €

**OBJECTIF DE LA FORMATION :** S'approprier les concepts d'intelligence économique et de veille telles que pratiquées au sein de Business France avec une présentation des différentes approches réalisées par les équipes de la direction Invest pour mieux connaître l'écosystème de l'investissement international.

Cette formation se focalisera plus particulièrement sur le service de Veille économique et ses missions de production de leads (pistes de prospection) et de benchmark (recensement des projets étrangers en Europe dans un observatoire). Elle aura pour but d'alimenter la réflexion sur le renforcement de la démarche d'intelligence économique auprès de chaque participant

La session sera complétée par une formation à la recherche avancée sur Internet au cours de laquelle nous reviendrons sur les fondamentaux des moteurs de recherche, les fonctionnalités avancées de Google, l'exploitation des flux RSS via des lecteurs et agrégateurs de flux et enfin une présentation d'un outil de veille presse pour illustrer les avantages d'une solution payante.

L'objectif de cette formation sera de mettre à disposition de chacun des participants une palette d'outils pour configurer des veilles personnelles.

**PUBLIC CONCERNÉ / PRE-REQUIS :** Professionnel du développement économique.

**METHODES PEDAGOGIQUES :** Ce module de formation en webinaire se caractérise par une forte interactivité entre les participants et les intervenants et intègre des exercices pratiques qui faciliteront votre appropriation des connaissances. Au terme de chaque session, vous recevrez une version électronique des contenus utilisés.

**MODALITES D'EVALUATION :** A l'issue de la formation, vous serez invités à remplir une fiche d'évaluation qui fera l'objet d'une analyse approfondie.

**SANCTION DE LA FORMATION :** Une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session sera remise par l'organisme de formation au bénéficiaire, à l'issue de la prestation.

### PROGRAMME :

**Lundi 15 novembre 2021**

**09H00 - 12H30 : Présentation de l'intelligence économique à Business France (3h30)**

- L'organisation
- Les livrables
- Les process
- Les outils
- Les sources d'information
- Les indicateurs de performance
- Éléments budgétaires

**Intervenant :** Matthieu Leguay - Directeur du service Veille économique, Business France, Direction Invest

14H00 - 17H30 : **Formation à la recherche avancée sur internet (3h30)**

- Les principes de bases
- Fonctionnalités de Google
- Les flux RSS
- Lecteurs/agrégateurs de flux
- Présentation d'un portail de veille presse

**Intervenant** : Matthieu Leguay - Directeur du service Veille économique, Business France, Direction Invest

## **FAIRE DU SPORT UN LEVIER DE L'ATTRACTIVITE DE SON TERRITOIRE**

**Lundi 29 et mardi 30 novembre 2021**

**REF : 2021-00 /// 10 heures sur 2 jour /// 915,00 €**

### **OBJECTIF DE LA FORMATION :**

Ce stage vous donnera des clés pour :

- Comprendre les enjeux de l'économie du Sport et son impact en matière d'attractivité territoriale.
- Connaître les grands principes d'une stratégie sportive territoriale intégrant les aspects de développement économique et du marketing territorial.
- Connaître les outils et actions de prospection d'investisseurs internationaux au bénéfice du renforcement de la filière Sport.

**PUBLIC CONCERNÉ / PRE-REQUIS :** Acteurs du secteur du développement économique, élus de collectivités locales souhaitant renforcer leurs actions vers la filière Sport et intégrer la dimension internationale.

**METHODES PEDAGOGIQUES :** Ce module de formation en webinaire se caractérise par une forte interactivité entre les participants et les intervenants. Au terme de chaque session, vous recevrez une version électronique des contenus utilisés.

**MODALITES D'EVALUATION :** A l'issue de la formation, vous serez invités à remplir une fiche d'évaluation qui fera l'objet d'une analyse approfondie.

**SANCTION DE LA FORMATION :** Une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session sera remise par l'organisme de formation au bénéficiaire, à l'issue de la prestation.

### **PROGRAMME :**

**Lundi 29 novembre 2021 (7 heures)**

**9H00 – 10h15 : Économie du sport et internationalisation (1h15)**

- Filière économique du sport en France
- Grande tendance du marché et évolution de la consommation du sport.
- Positionnement de la France à l'international

**Intervenant :** Olbia/CDES

**10h30 – 12h30 : Faire de l'offre de pratique sportive du territoire un levier d'attractivité (2h)**

- Une offre en phase avec les caractéristiques de son territoire
- Valorisation des infrastructures sportives et de l'environnement naturel
- Qualité de vie et attractivité

**Intervenant :** Olbia/CDES

**14H00–16h00 : Capitaliser sur le spectacle sportif pour promouvoir son territoire (2h)**

- Stratégie d'accueil et de marketing territorial (introduction Business France)

- Contribution du sport professionnel à l'attractivité des territoires
- Les grands événements sportifs, opportunité de développement pour les territoires

**Intervenant** : Olbia/CDES

**Grand témoin** : Accueil d'un événement (Jeux équestres mondiaux, phases finales LNR...)

---

**Mardi 30 novembre 2021 (3 heures)**

14H00 – 15h30 : **Identifier les synergies entre innovation et sport (1h30)**

- Définir un plan d'actions : Mobilité électrique, objets connectés, IA appliquée au Sport, Software, etc.
- Sport Tech : dispositifs d'accompagnement, financement, incubateurs, clusters.

**Intervenant** : La French Tech et Olbia CDES

15H45 – 17h15 : **Prospection des investisseurs internationaux au bénéfice de la filière sport**  
**Intervention d'experts BF : Présentation de deux zones géographiques (1h30)**

**Intervenant** : Business France

17h15-17h30 : **Tour de table et conclusion**

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

### **REMPLEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION**

Bulletin d'inscription (en PJ)

**ADRESSEZ VOTRE BULLETIN À :** [formation-attractivite@businessfrance.fr](mailto:formation-attractivite@businessfrance.fr)

### **LE SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION**

A réception de votre inscription, nous vous adresserons une convention de formation à nous retourner signée.

Une facture vous sera adressée à l'issue du stage.

Pour les formations en présentiel, 8 jours avant la formation une convocation vous sera adressée précisant le lieu, les horaires, les moyens d'accès, le programme, le règlement intérieur et la liste des participants et des intervenants.

Pour les formations à distance, 15 jours avant la formation une invitation vous sera adressée précisant les horaires, les moyens d'accès, le programme, le règlement intérieur et la liste des participants et des intervenants.

**Pensez à faire votre prise en charge auprès de votre OPCO (Opérateur de compétences) si nécessaire.**

**Business France est référencée sur Datadock comme « organisme de qualité »**

Nous sommes conformes aux normes du Décret Qualité du 30 juin 2015, nos prestations répondant aux exigences du Décret Qualité. Nos actions de formation sont donc « référençables » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

**Numéro de déclaration d'existence (agrément) : 11 75 36253 75**

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **Annulation**

Tout désistement doit nous être notifié par mail au plus tard 15 jours francs avant la date de formation. À défaut le montant de la participation sera dû.

Business France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de participants est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### **Déroulement de la formation**

Pour les formations en présentiel, dès leur arrivée, les participants sont dirigés vers la salle de formation et sont invités à une prise de contact autour d'un café d'accueil. Deux pauses sont prévues, une le matin et une l'après-midi. Les formations se déroulent entre le lundi et le vendredi, de 9h à 17h30. Nous garantissons une durée de formation de 7 heures par jour.

### **Méthodes pédagogiques**

Le contenu de la formation sera illustré de points d'actualité et les comparaisons internationales seront renforcées. Elle est caractérisée par l'interactivité entre les intervenants et les participants et l'aide à l'appropriation des connaissances par des exercices pratiques. En début de session vous recevrez un support pédagogique papier et à la fin de chaque session une version électronique qui vous permettra de réutiliser le contenu de la formation une fois de retour dans vos structures respectives.

### **Modalités d'évaluation**

À l'issue de la formation, chaque participant est invité à remplir une fiche d'évaluation qui fait l'objet d'une analyse approfondie. Ainsi nous pouvons prendre en compte les besoins spécifiques des participants et adapter en permanence nos formations à leurs attentes.

### **Attestation de fin de formation**

Une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session sera remise par l'organisme de formation au bénéficiaire, à l'issue de la prestation.

### **Les Conditions Générales de Vente de Business France disponibles [ici](#)**

Les informations à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement par Business France. Elles sont nécessaires à votre inscription à la formation ou pour vous adresser toute communication relative à cette formation. Business France pourra utiliser ces données afin de vous proposer des produits et/ou services utiles à vos activités professionnelles à la promotion territoriale, à la prospection et l'accueil des investissements et des talents étrangers. Pour l'exercice de vos droits ou et si vous ne souhaitez pas obtenir de propositions de Business France concernant ses actions, prestations, événements, nous vous invitons à écrire à [dpo@businessfrance.fr](mailto:dpo@businessfrance.fr)

Pour en savoir plus : [Charte de protection des données personnelles](#)



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES**

### **I – OBJET**

Business France est déclarée sous le numéro de déclaration d'activité : 11 75 36253 75 à la Préfecture de la région Île de France.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Business France dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

### **II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **Article 1**

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

### **III – CHAMP D'APPLICATION**

#### **Article 2 : Personnes concernées**

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par Business France et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Business France et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### **Article 3 : Lieu de la formation**

La formation aura lieu dans les locaux de Business France 77 boulevard Saint Jacques 75014 Paris (et occasionnellement hors les murs). Les dispositions du présent Règlement sont applicables au sein des locaux de Business France.

### **IV - HYGIENE ET SÉCURITÉ**

#### **Article 4 : Règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

#### **Article 5 : Boissons alcoolisées**

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

### **Article 6 : Interdiction de fumer**

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

### **Article 7 : Lieux de restauration**

Il est proposé aux stagiaires de prendre un repas en commun dans un des restaurants de proximité, aux frais de Business France. Une personne de Business France accompagne le groupe au restaurant. Les personnes effectuent le déplacement sous leur propre responsabilité individuelle.

### **Article 8 : Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

### **Article 9 : Accident**

Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail si un stagiaire est victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

### **Article 10 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires, etc.).

### **Article 15 : Accès à dans les locaux de l'organisme**

Sauf autorisation expresse de Business France, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

### **Article 16 : Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à Business France, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

### **Article 17 : Enregistrements**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### **Article 18 : Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite en dehors du cadre de cette formation, est interdite sans le consentement exprès de l'auteur, et constitue un délit de contrefaçon.

### **Article 19 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou de dommages aux biens personnels des stagiaires**

Business France décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### **Article 20 : Sanctions et procédures disciplinaires**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra, en fonction de sa nature ou de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit,
- blâme,
- exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Garanties disciplinaires : Article R6352-3 et suivants

> Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

> Lorsque le directeur de Business France ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

- le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;

> La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

> Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

Business France informe de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;

- l'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation.

L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

## **VI – PUBLICITE DU REGLEMENT**

### **Article 21 : Publicité**

Le présent règlement est mis à la disposition de chaque stagiaire sur simple demande.

**CONTACT**

**FORMATION ATTRACTIVITE**

Direction Invest

Tél. : +33 (0)1 40 74 73 78

[formation-attractivite@businessfrance.fr](mailto:formation-attractivite@businessfrance.fr)

Business France

77, boulevard Saint-Jacques

75998 Paris Cedex 14

Tél. : +33 (0)1 40 73 30 00